

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 50 (1924)
Heft: 21

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

Réd. : D^r H. DEMIERRE, ing.

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE AGRÉÉ PAR LA COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN

ORGANE DE L'ASSOCIATION SUISSE D'HYGIÈNE ET DE TECHNIQUE URBAINES

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

SOMMAIRE : *Projet d'usine hydro-électrique sur l'Avançon*, par G. NICOLE, ingénieur, Directeur de la Compagnie vaudoise des Forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe. — *Service fédéral des eaux : Extrait du rapport sur sa gestion en 1923 (suite)*. — *Concours pour l'étude des plans du Pénitencier de Bochuz (suite)*. — BIBLIOGRAPHIE. — CARNET DES CONCOURS. — *Service de placement*.

Projet d'usine hydro-électrique sur l'Avançon

par G. NICOLE, ingénieur, Directeur de la Compagnie vaudoise des Forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe.

Les journaux politiques ont parlé à diverses reprises de la construction projetée par la *Compagnie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe* d'une nouvelle usine à la Peuffaire, utilisant les eaux de l'Avançon.

Rappelons tout d'abord que cette Société fut créée par un décret du 22 mai 1901 du Grand Conseil vaudois aux fins de régulariser le niveau des lacs de Joux et d'utiliser les forces motrices obtenues par cette régularisation et par la chute de l'Orbe encore disponible, près de Montcherand.

L'examen de ce projet de décret donna lieu à une discussion nourrie et à des manifestations très pessimistes sur la viabilité de la future Société, dont les recettes

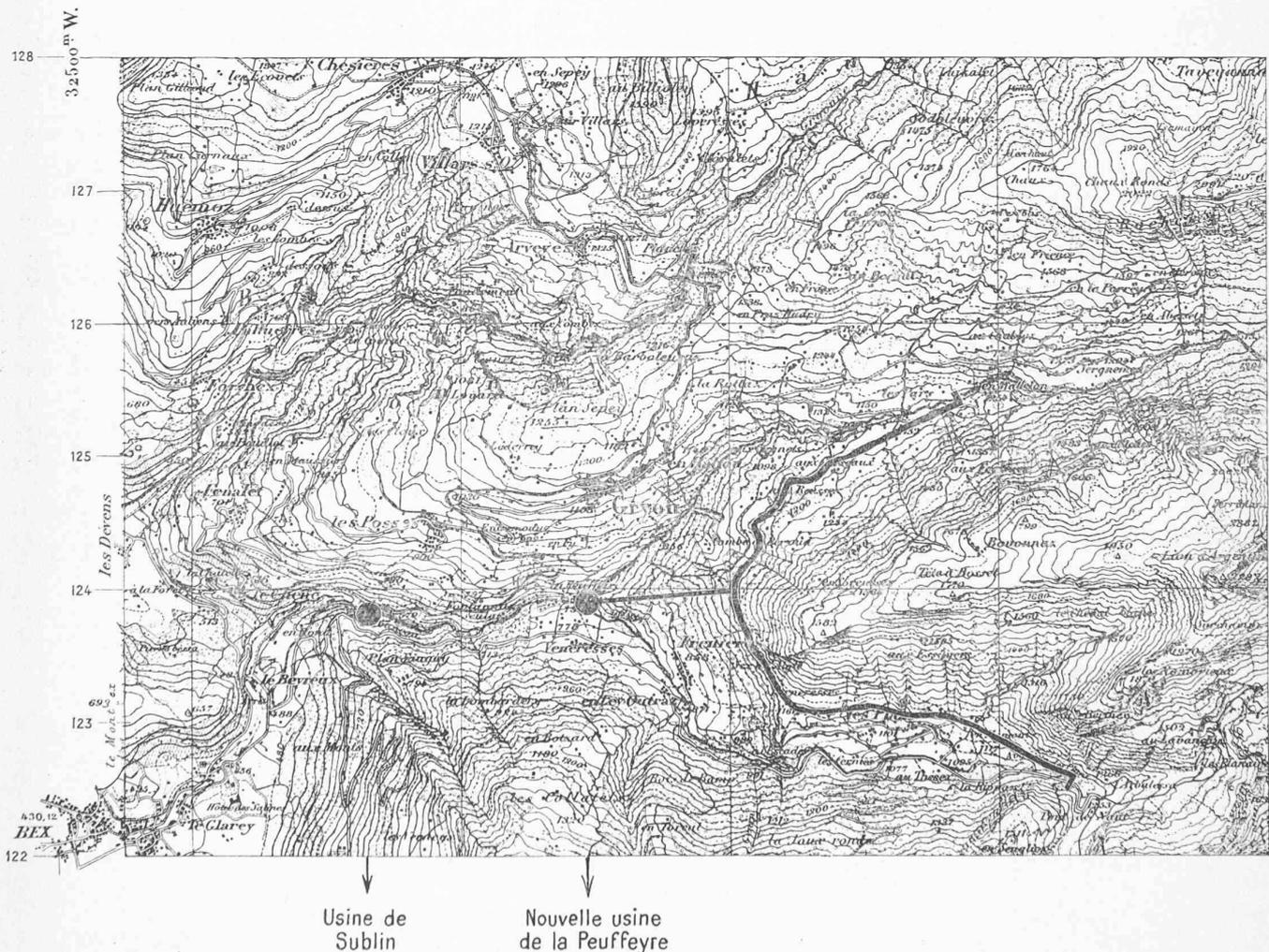


Fig. 1. — Aménagement des forces de l'Avançon. — Echelle 1 : 50 000.

Reproduit avec l'autorisation (17. IX. 24) du Service topographique fédéral.